Arrêté n° 77 du 14 décembre 2023

ARRÊTÉ ÉTABLISSANT TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE POUR L'ANNÉE 2024

Le Maire de SAINT BENOIT DU SAULT,

VU le Code Général de la Fonction Publique,
VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
VU l'arrêté du 30 décembre 2022 portant définition des lignes directrices de gestion,
VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune,

ARRÊTE

Article 1er : Le tableau annuel d'avancement au grade de **Adjoint administratif principal de 1ère classe** est établi comme suit pour l'année 2024 :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
1) PAROT Patricia	Adjoint Administratif principal 2ème classe	Adjoint Administratif principal 1ère classe

Article 2ème : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de l'Indre** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions des articles L522-24, L522-26, L522-28, L522-29 du code général de la fonction publique.

Article 3ème : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Fait à **SAINT BENOIT DU SAULT,**
le 14 décembre 2023

Le Maire, Damien BARRÉ

MAIRIE DE SAINT-BENOIT-DU-SAULT
36170 (INDRE)

Publié le :.....

Arrêté n° 78 du 14 décembre 2023

ARRÊTE ÉTABLISSANT TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE POUR L'ANNÉE 2024

Le Maire de SAINT BENOIT DU SAULT,

VU le Code Général de la Fonction Publique,
VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale ;
VU l'arrêté du 30 décembre 2022 portant définition des lignes directrices de gestion,
VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;

ARRÊTE

Article 1er : Le tableau annuel d'avancement au grade de **Adjoint technique principal de 2ème classe** est établi comme suit pour l'année 2024 :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
1) MAILY Ludovic	Adjoint technique	Adjoint technique principale 2ème classe

Article 2ème : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de l'Indre** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions des articles L522-24, L522-26, L522-28, L522-29 du code général de la fonction publique.

Article 3ème : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Fait à SAINT BENOIT DU SAULT,
le 14 décembre 2023

Le Maire, Damien BARRÉ

MAIRIE DE S'-BENOIT DU SAULT 36170 (INDRE)

Publié le :.....